

## **Cortébert**

### **Informations du Conseil municipal**

#### **Comptes re-vérifiés**

L'office des affaires communales et de l'organisation du territoire a procédé à une vérification approfondie des comptes 2020 de la Municipalité, comme cela est d'usage périodiquement. La très bonne tenue des comptes a été constatée et seules quelques remarques formelles mineures ont été faites. Le Conseil municipal remercie encore une fois Carole Juillerat pour la parfaite tenue de la comptabilité.

#### **Fondation pour le rayonnement du Jura bernois**

La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a été créée récemment et procède à la rénovation complète de la Couronne à Sonceboz. Appelée à devenir une véritable porte d'entrée du Jura bernois, le bâtiment abritera différentes institutions qui s'y regrouperont et des salles permettant d'y exercer de nombreuses activités. La Fondation sera par ailleurs chargée de développer l'image et le rayonnement de notre région. Le Conseil municipal se réjouit de ce projet novateur et constructif et a décidé de soutenir la Fondation par une participation de 10 francs par habitant.

#### **Plan d'urgence**

Un plan d'urgence relatif aux dangers naturels a été établi pour la commune suite à une exigence cantonale. Le bureau ATB a été chargé de ce travail qui a permis de mettre en place un manuel détaillé pour faire face aux dangers particuliers qui peuvent se réaliser dans la commune. Les mesures à prendre et le matériel nécessaire ont été formalisés et permettront d'encore améliorer les interventions, notamment en cas de crues ou de ruissellements, qui sont les principaux facteurs de risques naturels dans la commune. Le coût de ce projet a été de CHF 17'550.00, dont env. la moitié à charge de la commune grâce à une subvention cantonale.

#### **Chemins forestiers Jeanbrenin**

Le plan des chemins forestiers du secteur Jeanbrenin a été soumis par la Division forestière. Ce plan, obligatoire de par la loi sur les forêts (LFo), définit quels itinéraires ont le statut de chemin forestier selon la LFo. Ces routes sont interdites à la circulation, même en l'absence de signalisation, et seules les exceptions prévues par la loi sont en vigueur. Le Conseil municipal n'a pas formulé d'observations par rapport aux propositions de la Division forestière et le plan entrera en vigueur lorsque le Service cantonal aura terminé toutes les démarches. Le secrétariat communal tient les informations à disposition des personnes intéressées.

#### **Vaccination à Cortébert**

Le service itinérant de vaccination de l'Hôpital du Jura bernois sera présent à Cortébert le 7 octobre (dose 1) et le 11 novembre prochain (dose 2) de 10h à 18h30 à la salle des sociétés (à côté de l'école primaire). Les personnes qui désirent se faire vacciner contre le covid peuvent s'y rendre sans rendez-vous. Il est toutefois recommandé de s'inscrire auparavant sur le site <https://be.vacme.ch> afin de faciliter les démarches et éviter l'attente. Le secrétariat municipal se tient à disposition pour tout complément d'information ou aider les personnes qui le désirent à remplir les formalités. N'hésitez pas à faire usage de cette possibilité de vaccination sans devoir vous déplacer. Les vaccins sont reconnus par les autorités fédérales et protègent d'une évolution grave de la maladie dans l'immense majorité des cas, ce qui évite les risques de surcharge du système de santé. A noter que toute personne domiciliée au village qui se rendra à la vaccination le 7 octobre pourra si elle le souhaite recevoir une boîte de masques de protection gratuitement, en provenance du stock de la commune.